

## LICENCE PROFESSIONNELLE INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PARCOURS ASSISTANCE SOCIALE

L'intervenant-e social-e aide les personnes en situation de vulnérabilité. Il ou elle travaille en partenariat avec les institutions publiques ou privées du secteur social et médico-social et exerce une fonction d'interface entre celles-ci et le public. Ce diplôme associe donc des compétences méthodologiques en intervention sociale d'aide à la personne à des connaissances des institutions et des dispositifs territoriaux.

### DIPLOME VISE

*Type de diplôme* : Licence Professionnelle

*Niveau de diplôme* : Bac + 3 - niveau 6

*Fiche RNCP n°* : 30078 - <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/30078>

### PUBLIC VISE - PREREQUIS – ADMISSIBILITE – ADMISSION

*Public* : salariés en CDI / CDD, intérimaires, demandeurs d'emploi, adultes en reprise d'études.

*Prérequis* :

- Bac + 2 ou 120 ECTS (L2 psychologie, L2 sociologie, DUT Carrières sociales et de diplômes de l'offre de formation régionale/nationale : BTS ESF (économie sociale et familiale), diplôme de niveau III du travail social (circulaire DGAS du 31/12/2008) : DEASS, DECESF, DEES, DEJE, DEEST).

- Justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle, dont la spécialité est liée aux métiers de l'intervention sociale (Diplômes de travail social : assistants de service social, éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale ...).

*Admissibilité* : étude du dossier de candidature

*Admission* : test de sélection et entretien

*En l'absence du diplôme requis, l'accès à cette formation est aussi possible par la validation des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels (VAP 85). Dossier à télécharger sous ce lien, rubrique « La VAP 85 à l'IUT de Paris, quelle procédure ? » : <https://www.iut.parisdescartes.fr/la-ftlv/> à compléter et à transmettre accompagné des pièces justificatives via l'application de candidature en ligne E-candidat.*

### OBJECTIFS

Permettre aux stagiaires d'acquérir méthodes et techniques d'intervention sociale d'aide à la personne, afin de répondre aux besoins et aux demandes d'une population vulnérable.

### COMPETENCES VISEES

- Avec les personnes, évaluer leur situation, concevoir, mettre en oeuvre et accompagner leur projet d'insertion
- Se situer en interface et en médiateur entre les personnes accompagnées et les institutions
- Développer le travail en réseau et en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux publics et/ou privés sur un territoire déterminé
- Connaître les politiques sociales et les dispositifs liés au logement et à l'hébergement
- Elaborer, gérer et transmettre une information professionnelle

### CONTENU DE LA FORMATION

*Plaquette et calendrier de la formation* :

<https://www.iut.parisdescartes.fr/metiers-du-social-socioculturel/licence-professionnelle-intervention-sociale-accompagnement-social/>

*Programme* :

#### U.E. 1 : SOCIETE, POPULATIONS, PUBLICS

- Anthropologie, ethnologie de l'habitat
- Sociologie de la précarité et de l'exclusion
- Sociologie du logement et de l'hébergement
- Psychologie appliquée à la relation d'aide
- Sociologie des organisations

#### U.E. 2 : POLITIQUES SOCIALES

- Politiques publiques catégorielles
- Politiques publiques sectorielles
- Droit appliqué

#### U.E. 3 : METHODOLOGIE

- Méthodologie de l'intervention sociale
- Initiation à la recherche en sciences sociales
- Travail en réseau et partenariat

#### U.E. 4 : EXPRESSION ET COMMUNICATION

- Anglais professionnel
- Communication et expression
- Ecrits professionnels

#### U.E. 5 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- Techniques professionnelles
- Analyse des pratiques professionnelles
- Modalités spécifiques d'accompagnement
- Projet Professionnel Personnalisé

#### U.E. 6 : PROJET TUTEURE

- Réalisation d'un accompagnement social

#### U.E. 7 : STAGE, MEMOIRE

- Stage en intervention sociale (18 semaines)
- Jurys de simulation
- Soutenance de mémoire

### ÉQUIPE, METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

*Responsable du cycle* : Xavier SENSE, Maître de conférences

*Equipe pédagogique* : enseignants chercheurs, enseignants, et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation.

*Méthodes* : cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site.

Stage et projet tuteuré donnent lieu à la rédaction d'une situation d'accompagnement social et à une soutenance orale.

La pédagogie fait une large place à l'initiative du stagiaire et à son travail personnel, pour mettre en oeuvre les connaissances et les compétences acquises.

**L'assiduité que ce soit en cours ou en stage, est obligatoire ; elle fait l'objet de listes d'émargements par demi journées.**

*Moyens pédagogiques adaptés* : logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues, supports de cours.

Les stagiaires bénéficient d'un environnement numérique de travail leur permettant de recevoir et consulter des cours, consignes, informations pédagogiques et administratives ainsi que de déposer des documents et partager leur expérience.

## EVALUATION DE LA FORMATION

**Organisation du contrôle des connaissances (\*)** : la scolarité en licence professionnelle se déroule suivant les modalités du contrôle continu et de la session unique. Les notes du contrôle continu sont prises en compte sans autre pondération que les coefficients affectés aux UE et aux ECUE définis à l'article 2 des MCC. L'assiduité est obligatoire [...].

**Validation des études (\*)** : [...] la licence professionnelle est délivrée par le Président de l'université sur proposition du jury d'après l'ensemble des notes et appréciations obtenues au cours de l'année. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont à la fois obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le mémoire, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du mémoire, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de présence définies à l'article 4 des Modalités de Contrôle des Connaissances.

*(\*) extrait des Modalités de Contrôle des Connaissances. Les MCC sont votées annuellement par le Conseil d'Administration de l'IUT de Paris et par les instances de l'Université. Elles sont remises au stagiaire dès l'entrée en formation.*

*Seules les MCC votés au titre de l'année universitaire pour laquelle le stagiaire FC est inscrit en formation feront foi.*

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

A l'issue de la formation, le stagiaire peut intégrer :

- le secteur associatif
- les établissements et services de l'Etat et des collectivités territoriales
- les organismes gestionnaires du parc de logements public et privé

Il travaillera, par exemple, dans des dispositifs tels que le FSL (Fonds Solidarité Logement), l'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement), le DALO (Droit Au Logement Opposable), un SIAO (Système Intégré d'Accueil et d'Orientation) ou des structures d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logements adaptés.

*Attention : la licence professionnelle « Intervention sociale accompagnement social, parcours assistance sociale » permet l'obtention d'un diplôme universitaire et non d'un diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social que seules les DRJSCS peuvent délivrer.*

## VALIDATION DES ACQUIS

**Validation des Acquis de l'Expérience** : cela permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Une année d'expérience minimum en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire. Ainsi, la VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

**Validation des Acquis Professionnels (VAP 85)** : cela permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

Pour tout renseignement complémentaire : <https://www.iut.parisdescartes.fr/la-ftlv/>

## MODALITES DE CANDIDATURE

**Session de candidature** : 08/03/2021 au 03/05/2021

**Candidature en ligne** : <https://ecandidat.app.u-paris.fr/sh1/>

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Déroulement de la formation** : à temps plein et en continu

**Dates de la formation** : 30/08/2021 au 31/05/2022

**Enseignement théorique** : 16 semaines soit 455 heures

**Stage obligatoire** : 18 semaines soit 609 heures (35 h hebdomadaires)

**Horaires** : 9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 00 (sous réserve de modification)

**Nombre de stagiaires par groupe** : en moyenne 25 personnes (groupe mixte formation initiale et formation continue).

**Les formations sont délivrées en présentiel. Toutefois l'IUT de Paris – Rives de Seine pourra être amené à assurer ses activités pédagogiques en mode distanciel si la situation sanitaire l'exige et conformément aux directives ministérielles.**

## COUT ET DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

**Coût du cycle d'enseignement théorique** : 5 460,00 € nets.

**(tarif sous réserve d'approbation par les instances d'Université de Paris - l'Université de Paris est un établissement public non assujetti à la TVA).**

**Droits d'inscription universitaire** : obligatoires ; ils sont fixés chaque année par arrêté du MESRI.

**CVEC** : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

**Salariés** : la prise en charge du coût de la formation peut être assurée dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO...

**Demandeurs d'emploi** : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou obtenir une Autorisation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF). Les démarches doivent être faites auprès du conseiller Pôle Emploi.

**CPF** : le compte personnel de formation est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/> Nous consulter.

## INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

**ECOLE DE SERVICE SOCIAL**

☎ 01 76 53 48 16

✉ [sarahzerbib.iutparis@gmail.com](mailto:sarahzerbib.iutparis@gmail.com)

## MONTAGE DU DOSSIER DE FINANCEMENT, DEVIS, CALENDRIER

**SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE (SFCA)**

☎ 01 76 53 49 82

✉ [isabelle.grova@u-paris.fr](mailto:isabelle.grova@u-paris.fr)

## LIEU DE LA FORMATION

IUT de Paris – Rives de Seine


143, avenue de Versailles - 75016 PARIS


☎ 01 76 53 47 00


<https://www.iut.parisdescartes.fr/>

## ACCES A L'IUT

 Exelmans, Mirabeau, Église d'Auteuil, Chardon Lagache

 22, 62, 72, PC1

 Pont du Garigliano

 Pont du Garigliano